

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3123

20 décembre 2011

SOMMAIRE

AI Global Investments S.à r.l.	149897	Logix I S.à r.l.	149886
Altor 2003 S.à r.l.	149891	Logix I S.à r.l.	149886
AnyReporting S.A.	149887	Logix IV S.à r.l.	149890
BLK COY (Luxembourg) Investments, S.à r.l.	149858	Logix IX S.à r.l.	149890
Censi SP S.à r.l.	149867	Logix VIII S.à r.l.	149894
Consulting Marketing Trading Internatio- nal S.A.	149901	Logix VI S.à r.l.	149891
EFP, European Fire Protection S.A.	149874	Logix V S.à r.l.	149890
Enoc S.A.	149869	Logix XIII S.à r.l.	149900
FGP XI S.à r.l.	149886	Logix XII S.à r.l.	149897
Haro S.A.	149869	Logix XI S.à r.l.	149894
ILP III S.C.A., SICAR	149879	Logix X S.à r.l.	149894
Infigest S.A.	149901	Loucos Investments S. à r. l.	149902
JDP Luxembourg S.A.	149868	LTV Luxembourg Télé- & Vidéo-Produc- tions S.A.	149886
JTML S.A.	149885	Lux G Technology S.A.	149891
Kaziac Invest S.A.	149873	Lux G Technology S.A.	149897
Komondor S.à r.l.	149873	Lux-Sucre Sàrl	149902
Komondor S.à r.l.	149868	Luxviande S.à r.l.	149884
Lampas Royal Participations S.A.	149878	Macedonian Holding S.à r.l.	149903
Landscape Assets S.A.	149874	Mardis S.A.	149903
Landscape Assets S.A.	149877	Masonite Luxembourg S.A.	149903
Landscape Assets S.A.	149878	MD SKIN Solutions Sàrl	149903
Landscape Assets S.A.	149874	Mitteleuropäische Investitionsgesellschaft S.A., en abrégé MIG S.A.	149904
Larfeld Holding S.A.	149878	Mitteleuropäische Investitionsgesellschaft S.A., en abrégé MIG S.A.	149904
Latour Art S.A.	149879	M-L Transports S.A.	149902
Laure Sàrl	149883	ProLogis Italy XIV S. à r.l.	149869
Leisure Resources International S.A.	149883	ProLogis Italy XXIV S.à r.l.	149879
Leopard S.A.	149883	Sat Télécommunications S.A.	149877
Lexington	149883	Sibad International S.A.	149904
Libra Financière pour l'Édition S.A.	149884	S.T.I.C. SA	149869
Libra Financière pour l'Édition S.A.	149884	Strahlhorn Invest S.A.	149904
L'Immeuble SCI	149867	Winnersoft S.A.	149894
Linea Sports S.à r.l.	149884	Wyeth Whitehall Sà r.l.	149904
Logilux S.A.	149886		

BLK COY (Luxembourg) Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 164.665.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of August.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BlackRock Corporate High Yield Fund, Inc., a company incorporated under the laws of United States of America, having its registered office at 55 East 52nd Street, New York, NY 10055, United States of America,

here represented by Mrs. Sophie Henryon, notary clerk, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "BLK COY (Luxembourg) Investments, S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at forty-two thousand Canadian dollars (CAD 42,000.-), represented by forty-two thousand (42,000) shares in registered form, having a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least threequarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4 The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers composed of at least one Class A manager and one Class B manager (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twentyfour (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one Class A manager and one Class B manager. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, including at least one Class A manager and one Class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference initialed by a manager physically present in Luxembourg, or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one Class A manager and one Class B manager of the Company.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or, to the extent permitted by law, by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of March and ends on the last day of the month of February of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on February 29, 2012.

Subscription and Payment

Thereupon, BlackRock Corporate High Yield Fund, Inc., prenamed and represented as stated above, subscribes to forty-two thousand (42,000) shares in registered form, having a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to forty-two thousand Canadian Dollars (CAD 42,000.-) to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of forty-two thousand Canadian Dollars (CAD 42,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Neal Andrews, born in Pennsylvania (United States of America), on January 22, 1966, with professional address at 55 East 52nd Street, New York, NY 10055, United States of America,.

2. The following persons were appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs. Leon Schwab, born in Dublin (Ireland), on October, 1968, with professional address at 6D route de Treves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

- Mr. Richard Marshall, born in Lanark (United Kingdom), on January 7, 1975, with professional address at 6D route de Treves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour d'août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

BlackRock Corporate High Yield Fund, Inc., une société régie par les lois des Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe à 55 East 52nd Street, New York, NY 10055, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par Mme Sophie Henryon, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société est "BLK COY (Luxembourg) Investments, S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quarante deux mille dollars canadiens (CAD 42.000,-), représenté par quarante deux mille (42.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance composé d'au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés, comprenant au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés comprenant au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence à l'initiative d'un gérant physiquement présent à Luxembourg, ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou, dans les limites permises par la loi, par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) mars et se termine le dernier jour du mois de février de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être

associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 29 février 2012.

Souscription et Libération

BlackRock Corporate High Yield Fund, Inc., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quarante-deux mille (42.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quarante-deux mille dollars canadiens (CAD 42.000,-), devant être affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant de quarante-deux mille dollars canadiens (CAD 42.000,-) est à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de Catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Mr. Neal Andrews, né en Pennsylvanie (Etats-Unis d'Amérique), le 22 janvier 1966, dont l'adresse professionnelle se situe à 55 East 52nd Street, New York, NY 10055, Etats-Unis d'Amérique;
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de Catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Mme. Leon Schwab, née à Dublin (Irlande), en Octobre 1968, dont l'adresse professionnelle se situe à 6D route de Treves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg; et
 - Mr. Richard Marshall, né à Lanark (Royaume-Uni), le 7 janvier 1975, dont l'adresse professionnelle se situe à 6D route de Treves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 août 2011. Relation: EAC/2011/11590. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011157430/486.

(110183562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

L'Immeuble SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg E 3.857.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 30 septembre 2011 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- 1) L'assemblée décide de transférer le siège social au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, à compter du 1^{er} octobre 2011;
- 2) Divers.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Référence de publication: 2011155871/15.

(110181253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Censi SP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 7, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 21.630.

Im Jahre zweitausendelf, am siebten November.

Vor der unterzeichnenden Notarin, Maître Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, im Großherzogtum Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

1) CENSI Holding A S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit Sitz in 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 159.894, hier vertreten durch Martin Staratschek, Jurist, geschäftsansässig in 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, aufgrund einer am 3. November 2011 in Luxemburg erteilten Vollmacht.

2) Censi Holding B S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit Sitz in 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 159.900, hier vertreten durch Martin Staratschek, Jurist, geschäftsansässig in 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, aufgrund einer am 3. November 2011 in Luxemburg erteilten Vollmacht.

Besagte Vollmachten, welche „ne varietur“ von den erschienenen Parteien und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde, werden der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienenen Parteien sind die Gesellschafterinnen der Censi SP S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit Sitz in 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 21.360 (die „Gesellschaft“). Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Maître Jacques Delvaux, Notar zum damaligen Zeitpunkt in Esch-sur-Alzette, am 22. Mai 1984, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 167 vom 25. Juni 1984. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt am 4. November 2011 durch Urkunde aufgenommen durch Maître Francis Kessler, Notar in Luxemburg geändert, welche noch nicht im Mémorial C veröffentlicht wurde. Die Satzung wurde seitdem nicht mehr geändert.

Die erschienenen Parteien, die das gesamte Kapital der Gesellschaft vertreten, haben auf jegliche Einberufungsformalitäten verzichtet und haben den unterzeichnenden Notar ersucht, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Die Gesellschafterversammlung fasst einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, die Rechtswirksamkeit von Beschlüssen der Gesellschafter – vorbehaltlich jeglicher sonstigen Bestimmungen des Gesetzes und dieser Satzung – insoweit abzuändern, dass

1. die Beschlüsse der Gesellschafter nur dann als rechtsgültig verabschiedet gelten, sofern sie von Gesellschaftern angenommen werden, die gemeinsam mehr als 95% des Anteilskapitals besitzen;
2. die Geschäftsführerbestellungs- und Abberufungsrechte (bislang dem/den Gesellschafter/-n Klasse A bzgl. der A-Geschäftsführer und dem/den Gesellschafter/-n Klasse B bzgl. der B-Geschäftsführer separat zugewiesen) dergestalt

abzuändern, dass sämtliche A-Geschäftsführer und sämtlich B-Geschäftsführer der Gesellschaft ab sofort jeweils durch Beschlussfassung aller Gesellschafter bestellt und abberufen werden.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorangehenden Beschlusses wird

1. Artikel 13.9 der Satzung der Gesellschaft geändert und lautet von nun an wie folgt:

„ **13.9.** Beschlüsse sind -vorbehaltlich jeglicher sonstigen Bestimmungen des Gesetzes und dieser Satzung -nur dann rechtsgültig verabschiedet, sofern sie von Gesellschaftern angenommen werden, die gemeinsam mehr als 95% des Anteilskapitals besitzen.“

Artikel 8.4 der Satzung der Gesellschaft geändert und lautet von nun an wie folgt:

„ **8.4.** Werden mehrere Geschäftsführer bestellt, so ist jeder Geschäftsführer im Bestellungsbeschluss entweder der Gruppe A (der/die "A-Geschäftsführer") oder der Gruppe B (der/die "B-Geschäftsführer") zuzuordnen.“

Voraussichtliche Kosten

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr eintausendvierhundert Euro (1.400.-EUR) betragen.

Erklärung

Um dieses zu beurkunden wurde diese notarielle Urkunde zum eingangs erwähnten Tag in Luxemburg aufgenommen.

Nachdem die vorliegende Urkunde dem Vertreter der erschienenen Partei vorgelesen wurde, welche der Notarin mit Name, Vorname und Wohnsitz bekannt ist, wurde dieses von dem Vertreter der erschienenen Person und der unterzeichnenden Notarin unterzeichnet.

Signé: M. Staratschek et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 novembre 2011. LAC/2011/49926. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155644/65.

(110181439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

JDP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 109.545.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.11.11.

Référence de publication: 2011155857/10.

(110182023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Komondor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 157.730.

Extrait des décisions des associés prises en date du 8 novembre 2011

Le siège social a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à 26-28, rue Edward Steichen; L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Komondor S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011155861/14.

(110181975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

S.T.I.C. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 98.229.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement n° 388/2011 rendu en date du 9 novembre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société:

- S.T.I.C. S.A., avec siège à L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange, inscrite au RCS sous le numéro B 98.229.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur le juge Jean-Claude WIRTH de Diekirch et liquidateur Maître Christian HANSEN, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme
Maître Christian HANSEN
30, route de Gilsdorf
L-9234 Diekirch

Le liquidateur / Avocat à la Cour

Référence de publication: 2011158694/19.

(110181616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

ProLogis Italy XIV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 78.784.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 15 novembre 2011 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c'ad, ProLogis European Finance IX Sàrl ont été transférées à ProLogis Superholding BV 115 Schiphol Boulevard NL-1118 BG Schiphol Airport. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis Superholding BV	500 parts
Total	500 parts sociales

Le 16 novembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl
Gérant

Représenté par Peter Cassells
Gérant

Référence de publication: 2011158001/20.

(110183116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

**Enoc S.A., Société Anonyme,
(anc. Haro S.A.).**

Siège social: L-4831 Rodange, 88, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 81.176.

L'an deux mille onze, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HARO S.A" (numéro d'identité 2001 22 05 636), avec siège social à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 81.176, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich, en date du 19 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 896 du 18 octobre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Brice ROBINOT, directeur de société, demeurant à Bayecourt (France).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique)

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Changement de la dénomination sociale en «ENOC S.A.».
- 2) Transfert du siège social à L-4831 Rodange, 88, route de Longwy.
- 3) Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de telles participations. De même elle peut exercer des activités de conseil en matière économique.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter tous concours que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

- 4) Refonte complète des statuts, qui seront désormais rédigés en langue française.
- 5) Révocation et nomination d'administrateurs.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en «ENOC S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-4831 Rodange, 88, route de Longwy.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de telles participations. De même elle peut exercer des activités de conseil en matière économique.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter tous concours que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Quatrième résolution

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent et des dispositions légales en vigueur, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société qui seront désormais rédigés exclusivement en langue française et auront la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «ENOC SA.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Rodange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de telles participations. De même elle peut exercer des activités de conseil en matière économique.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter tous concours que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-TROIS MILLE EUROS (€ 33.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-TROIS EUROS (€ 33.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois d'avril à 11.15 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de révoquer Messieurs Richard STURM et Kalthoum BOUGHALMI comme administrateurs, Monsieur Lennart STENKE comme administrateur, respectivement administrateur-délégué et la société «CROWNLUX SA» comme commissaire aux comptes de la société et de leur donner décharge de leurs mandats.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateur unique Monsieur Brice ROBINOT, directeur de société, né à Epinal (France) le 20 février 1980, demeurant à F-88150 Bayecourt, 379, rue de Lorraine.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: ROBINOT, RENTMEISTER, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 24 octobre 2011. Relation: CAP/2011/4081. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 31 octobre 2011.

A. WEBER.

Référence de publication: 2011155021/209.

(110180613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Komondor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 157.730.

L'adresse professionnelle de Lars Frankfelt a été transférée à 29 Esplanade, JE2 3QA St Helier Jersey.

Le siège social de Triton Masterluxco 3 S.à r.l. a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à 26-28, rue Edward Steichen; L-2540, Luxembourg pour les compagnies suivantes:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Komondor S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011155863/14.

(110181975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Kaziac Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 127.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KAZIAC INVEST S.A.

Référence de publication: 2011155867/10.

(110181468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Landscape Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.057.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011155872/12.

(110181364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Landscape Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.057.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011155873/12.

(110181365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

EFP, European Fire Protection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4645 Niederkorn, 145, route de Pétange.

R.C.S. Luxembourg B 164.551.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Madame Christine STATI, employée privée, née à Messancy (Belgique) le 25 janvier 1968, demeurant à B-6790 Aubange, rue de la Lisière, 26.

Laquelle comparante a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "EFP, EUROPEAN FIRE PROTECTION S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Niederkorn.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, l'installation, l'entretien et la réparation de toutes menuiseries intérieures et extérieures en bois ou métalliques, de tous matériaux relatifs à la protection contre le feu et à la sécurité ainsi que de tous les articles de la branche.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société peut emprunter sous toutes les formes et accorder tous cautionnements ou garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés

expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2012.

Souscription - Libération

Toutes les actions ont été souscrites par Madame Christine STATI, préqualifiée.

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200.-).

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir:

Monsieur Patrick PIERRET, employé privé, né à Pétange le 23 mars 1966, demeurant à B-6750 Musson, rue de l'Usine, 20.

2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée "CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l.", avec siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 50.577.

3) Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

4) Le siège de la société est fixé à L-4645 Nieder Korn, 145, route de Pétange.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: STATI, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 2 novembre 2011. Relation: CAP/2011/4219. Reçu soixante-quinze euros (75.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 9 novembre 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011155357/163.

(110179997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Landscape Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.057.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011155874/12.

(110181366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Sat Télécommunications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 100.345.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 07 novembre 2011

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire appelée à se prononcer sur les comptes de 2011, les personnes suivantes composent le conseil d'administration:

- M. Eric Bernard, expert-comptable, né le 15 mai 1965, à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie,

- M. Hugues Baudenet D'Annoux, économiste, né le 13 novembre 1948, à Paris en France, demeurant à CH-1208 Genève, 4, avenue Krieg (Suisse),

- M. Bob Faber, expert-comptable, né le 15 mai 1964, à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Extrait du procès-verbal des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 07 novembre 2011

A l'unanimité, le conseil d'administration décide jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire appelé à se prononcer sur les comptes de 2011:

- 1) De reconduire M. Hugues Baudenet D'Annoux, dans sa fonction d'administrateur-délégué de la société.
- 2) De reconduire M. Hugues Baudenet D'Annoux dans sa fonction de président du Conseil d'administration.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour SAT Télécommunications S.A.

BERNARD & ASSOCIES, société civile

Référence de publication: 2011156073/25.

(110181985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Landscape Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.057.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011155875/12.

(110181367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Lampas Royal Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 85.779.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155878/10.

(110181782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Larfeld Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 66.833.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2011

Les membres du Conseil d'administration décident de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur François Georges, est la suivante: L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

LARFELD HOLDING S.A.

Référence de publication: 2011155879/15.

(110181295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Latour Art S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 142.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011155880/9.

(110181221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

ProLogis Italy XXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 109.227.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 15 novembre 2011 mille deux cents (1,200) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis European Finance XI Sàrl ont été transférées à ProLogis Superholding II BV 115 Schiphol Boulevard NL-1118 BG Schiphol Airport. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis Superholding II BV	1,200 parts
Total	1,200 parts sociales

Le 16 novembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2011158002/20.

(110183121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

ILP III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 127.503.

In the year two thousand eleven, on the twenty-first of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Adrien COULOMBEL, employee, having his professional address in Luxembourg,

acting in his capacity as attorney of the Manager of the company "ILP III S.C.A., SICAR", a "société en commandite par actions", established and having its registered office at L-2128 Luxembourg, 30 rue Marie Adélaïde, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 127.503, which was incorporated by a deed of the undersigned notary, on April 13, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1269 of June 26, 2007, and whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on October 10, 2011, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, (the «Company»),

by virtue of the authority conferred on him by resolutions of the Company's Manager dated October 21, 2011, a copy of which, signed ne varietur by the appearing person and the notary, shall remain annexed to the present for registration purpose (the "Resolutions").

The appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- The subscribed share capital of the Company is presently set at thirty-one million nine hundred twenty-eight thousand six hundred three euro and fourteen cents (EUR 31,928,603.14) divided into:

- one (1) Management Share,
- two million nine hundred seventy-four thousand five hundred seventy-eight point zero seven zero five (2,974,578.0705) Class A Shares,
- two hundred fifteen thousand one hundred eighty-two point two four three four (215,182.2434) Class B Shares,
- three thousand ninety-nine (3,099) Class C Shares.

II.- Pursuant to Article 8 (e) of the Company's Articles of Incorporation, the Company's authorised capital is set at one hundred fifty million euro (EUR 150,000,000.-).

III.- Pursuant to the Company's Articles of Incorporation, the Company's Manager has been authorised to increase the Company's subscribed share capital within the limits of the authorised capital and to amend Article 8 (b) of the Articles of Incorporation so as to reflect the increase of capital.

IV.- The Company's Manager, in the Resolutions, and in accordance with the authorization conferred to it pursuant to the Articles of Incorporation, resolved to increase the subscribed corporate capital by the amount of one million nine hundred four thousand six hundred nine euro and eighteen cents (EUR 1,904,609.18) in order to raise it from its current amount of thirty-one million nine hundred twenty-eight thousand six hundred three euro and fourteen cents (EUR 31,928,603.14) to an amount of thirty-three million eight hundred thirty-three thousand two hundred twelve euro and thirty-two cents (EUR 33,833,212.32) by the creation and the issue of one hundred seventy-seven thousand six hundred twelve point three six four zero (177,612.3640) new Class A Shares and twelve thousand eight hundred forty-eight point five five four zero (12,848.5540) new class B Shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share, having the same rights attached as the existing Shares.

V.- Pursuant to Article 8 (g) of the Company's Articles of Incorporation, the Company's Manager further resolved to waive to the extent necessary the preferential subscriptions rights reserved to the existing shareholders and to accept the subscriptions on October 21, 2011 of one hundred seventy-seven thousand six hundred twelve point three six four zero (177,612.3640) new Class A Shares and twelve thousand eight hundred forty-eight point five five four zero (12,848.5540) new class B Shares.

VI.- All these new Shares have been entirely subscribed and entirely paid in cash for an amount of one million nine hundred four thousand six hundred nine euro eighteen cents (EUR 1,904,609.18) as follows:

Limited Shareholders	Number of new Shares Subscribed	Share Capital Contribution (EUR)
A Shares		
Efibanca S.p.A.	45 347,8376	453 478,38
Società Cattolica di Assicurazione Coop.à.r.l.	15 115,9459	151 159,46
A. Rise & Co. S.r.l.	13 604,3513	136 043,51
Livaco S.A.	6 802,1757	68 021,76
Finogest Finance S.A.	18 139,1350	181 391,35
Halfmoon Assets S.A.	6 802,1756	68 021,76
Sibad International S.A.	2 267,3919	22 673,92
Banca Popolare di Vicenza ScpA	18 894,9323	188 949,32
Compagnie Monegasque de Banque	4 534,7838	45 347,84
FIN PO S.A., SICAR	2 267,3919	22 673,92
Union Bancaire Privée	2 267,3919	22 673,92
Futura Invest S.p.A.	7 557,9729	75 579,73
Yleen Investments Ltd	3 778,9865	37 789,86
Private Equity International S.A.	7 557,9729	75 579,73
Maxmont Srl	7 557,9729	75 579,73
Gain Capital Participations S.A., SICAR	3 778,9865	37 789,86
Kzewl Investment S.A.	7 557,9729	75 579,73
Gravilux S.A.	3 778,9865	37 789,86
Total of A Shares	177 612,3640	1 776 123,64
B Shares		
A. Rise & Co. S.r.l.	1 209,2953	12 092,95
Investimenti Atlantici S.r.l.	1 209,2953	12 092,95
CO.RE.FI. – Compagnia Fiduciaria S.r.l.	2 569,6914	25 696,91
CO.RE.FI. – Compagnia Fiduciaria S.r.l.	2 569,6914	25 696,92
G.B.L. Fiduciaria S.p.A.	1 511,5946	15 115,95
Marona Invest S.A.	3 778,9860	37 789,86
Total of B Shares	12 848,5540	128 485,54
Total	190 460,9180	1 904 609,18

The total cash amount of one million nine hundred four thousand six hundred nine euro eighteen cents (EUR 1,904,609.18) was credited on the Company's bank account as it has been proved to the undersigned notary.

VII.- As a consequence of the above mentioned increase of the subscribed share capital, the article 8 (b) of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall forthwith read as follows:

Art. 8. (b). "The issued share capital of the Company is set at thirty-three million eight hundred thirty-three thousand two hundred twelve euro and thirty-two cents (EUR 33,833,212.32) divided into:

- one (1) Management Share,
- three million one hundred fifty-two thousand one hundred ninety point four three four five (3,152,190.4345) Class A Shares,
- two hundred twenty-eight thousand thirty point seven nine seven four (228,030.7974) Class B Shares,
- three thousand ninety-nine (3,099) Class C Shares.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately three thousand euro euro.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Adrien Coulombel, employé, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de l'Associé Gérant Commandité de la société "ILP III S.C.A., SICAR", société en commandite par actions, établie et ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 30 rue Marie Adelaide et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 127.503, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1269 du 26 juin 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 octobre 2011, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, (la «Société»)

en vertu des pouvoirs lui conférés par les résolutions de l'Associé Gérant Commandité, prises en date du 21 octobre 2011 dont la copie, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement (les «Résolutions»).

Laquelle personne comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à trente et un millions neuf cent vingt-huit mille six cent trois euros quatorze cents (EUR 31,928,603.14) divisé en

- une (1) Action de Commandité,
- deux millions neuf cent soixante quatorze mille cinq cent soixante-dix-huit point zéro sept zéro cinq (2,974,578.0705) actions de Classe A,
- deux cent quinze mille cent quatre-vingt deux point deux quatre trois quatre (215,182.2434) actions de Classe B,
- trois mille quatre-vingt-dix-neuf (3.099) actions de Classe C.

II.- En vertu de l'Article 8 (e) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, est fixé à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-).

III.- En vertu des statuts de la Société, l'Associé Gérant Commandité de la Société a été autorisé à augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé et à modifier l'Article 8 (b) des Statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

IV.- L'Associé Gérant Commandité de la Société, dans les Résolutions, et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu des Statuts, a décidé une augmentation du capital souscrit à concurrence d'un million neuf cent quatre mille six cent neuf euros dix-huit cents (EUR 1.904.609,18) afin de le porter de son montant actuel de trente et un millions neuf cent vingt-huit mille six cent trois euros quatorze cents (EUR 31,928,603.14) à trente-trois millions huit cent trente-trois mille deux cent douze euros trente-deux cents (EUR 33.833.212,32) par la création et l'émission de cent soixante-dix-sept mille six cent douze virgule trois six quatre zéro (177.612,3640) nouvelles actions de Classe A et douze mille huit cent quarante-huit virgule cinq cinq quatre zéro (12.848,5540) nouvelles actions de Classe B, ayant une valeur de dix euros (EUR 10.-) par action et ayant les mêmes droits que les actions existantes.

V.- En vertu de l'Article 8 (g) des statuts de la Société, l'Associé Gérant Commandité de la Société a également décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants dans la mesure du nécessaire et a admis les souscriptions le 21 octobre 2011 de cent soixante-dix-sept mille six cent douze virgule trois six quatre zéro (177.612,3640) nouvelles actions de Classe A et douze mille huit cent quarante-huit virgule cinq cinq quatre zéro (12.848,5540) nouvelles actions de Classe B.

VI.- Toutes ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites et entièrement libérées par un apport en numéraire pour un montant d'un million neuf cent quatre mille six cent neuf euros et dix-huit cents (EUR 1.904.609,18) comme suit:

Limited Shareholders	Number of new Shares Subscribed	Share Capital Contribution (EUR)
A Shares		
Efibanca S.p.A.	45 347,8376	453 478,38
Società Cattolica di Assicurazione Coop.à.r.l.	15 115,9459	151 159,46
A. Rise & Co. S.r.l.	13 604,3513	136 043,51
Livaco S.A.	6 802,1757	68 021,76
Finogest Finance S.A.	18 139,1350	181 391,35
Halfmoon Assets S.A.	6 802,1756	68 021,76
Sibad International S.A.	2 267,3919	22 673,92
Banca Popolare di Vicenza ScpA	18 894,9323	188 949,32
Compagnie Monegasque de Banque	4 534,7838	45 347,84
FIN PO S.A., SICAR	2 267,3919	22 673,92
Union Bancaire Privée	2 267,3919	22 673,92
Futura Invest S.p.A.	7 557,9729	75 579,73
Yleen Investments Ltd	3 778,9865	37 789,86
Private Equity International S.A.	7 557,9729	75 579,73
Maxmont Srl	7 557,9729	75 579,73
Gain Capital Participations S.A., SICAR	3 778,9865	37 789,86
Kzewl Investment S.A.	7 557,9729	75 579,73
Gravilux S.A.	3 778,9865	37 789,86
Total of A Shares	177 612,3640	1 776 123,64
B Shares		
A. Rise & Co. S.r.l.	1 209,2953	12 092,95
Investimenti Atlantici S.r.l.	1 209,2953	12 092,95
CO.RE.FI. – Compagnia Fiduciaria S.r.l.	2 569,6914	25 696,91
CO.RE.FI. – Compagnia Fiduciaria S.r.l.	2 569,6914	25 696,92
G.B.L. Fiduciaria S.p.A.	1 511,5946	15 115,95
Marona Invest S.A.	3 778,9860	37 789,86
Total of B Shares	12 848,5540	128 485,54
Total	190 460,9180	1 904 609,18

Le montant en numéraire d'un million neuf cent quatre mille six cent neuf euros et dix-huit cents (EUR 1.904.609,18) a été crédité sur le compte bancaire de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital souscrit, l'Article 8 (b) des Statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 8. (b). "Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-trois millions huit cent trente-trois mille deux cent douze euros trente-deux cents (EUR 33.833.212,32) divisé en:

- une (1) Action de Commandité,
- trois millions cent cinquante-deux mille cent quatre-vingt-dix virgule quatre trois quatre cinq (3.152.190,4345) actions de Classe A,
- deux cent vingt-huit mille trente virgule sept neuf sept quatre (228.030,7974) actions de Classe B et -trois mille quatre-vingt-dix-neuf (3.099) Actions de Classe C."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ trois mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. COULOMBEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 octobre 2011. Relation: EAC/2011/14154. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011155801/210.

(110181619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Laure Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.484.

Les documents de clôture de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

Pour LAURE S.A R.L. - En liquidation

AREND CONSULT S.A R.L.

Mersch

Signature

Référence de publication: 2011155881/14.

(110181425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Leisure Resources International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 37.044.

Lors de l'assemblée générale tenue le 11 mai 2011 il a été convenu ce qui suit:

3. Résolution:

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes sont renouvelés et prendront fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.11.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011155882/13.

(110181618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Lexington, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.506.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011155885/9.

(110181672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Leopard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 154.699.

Extrait du conseil d'administration du 07 juin 2011

Il résulte du procès verbal du Conseil d'Administration du 07 juin 2011, la décision de déléguer les pouvoirs de gestion journalière et de représentation de la Société, à Monsieur Ricardo SCHEIDECKER, Directeur Technique, né le 4 octobre

1975 à Mozambique (République du Mozambique), demeurant à L-5887 Alzingen, 516 A, route de Thionville, avec le pouvoir d'engager la Société par sa signature conjointe avec un administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2011155884/15.

(110181814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Libra Financière pour l'Édition S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 133.406.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 4 octobre 2011 à 11.30 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Koen Lozie, Administrateur, de Monsieur Joseph Winandy, Administrateur et Président et de COSAFIN S.A., 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, représenté par Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, Administrateur.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de la société The Clover en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011155886/17.

(110181623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Libra Financière pour l'Édition S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 133.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155887/10.

(110181624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Luxviande S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 16.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 novembre 2011.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011155910/12.

(110181551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Linea Sports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 151.731.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011155888/9.

(110182019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

JTML S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R.C.S. Luxembourg B 146.900.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le onze novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "FISCALITE IMMOBILIERE S.A.", établie et ayant son siège social à L-6975 Rameldange, 28, Am Bounert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119162,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur René MORIS, conseil fiscal, né le 22 mars 1948 à Luxembourg demeurant à L-6975 Rameldange, 28, Am Bounert.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "JTML S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 146900, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1413 du 22 juillet 2009;

b) Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Associée Unique");

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associée Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que l'Associée Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

f) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Associée Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;

g) Que l'Associée Unique est investie de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;

h) Que l'Associée Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

i) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes.

j) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et la partie comparante, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. MORIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2011. LAC/2011/50119. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155858/53.

(110182135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Logilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 15.833.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155891/10.

(110181987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Logix I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 120.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155892/10.

(110181323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Logix I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 120.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155893/10.

(110181329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

FGP XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 158.529.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 12 octobre 2011

1. Monsieur Sebastian KLATT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Monsieur Christian SENITZ, administrateur de sociétés, né à Aschersleben (Allemagne), le 27 janvier 1978, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6D, Route de Trèves, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FGP XI S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011157600/16.

(110183049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

LTV Luxembourg Télé- & Vidéo-Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6165 Ernster, 27, rue de Rodembourg.
R.C.S. Luxembourg B 84.067.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 novembre 2011 à 10h00 au siège social de la société

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'accepter la démission des deux administrateurs, la société Auriga S.A. et la société Kingfisher Services S.A. avec effet immédiat.

Suite à la démission de deux administrateurs, la société est dès à présent représentée par son administrateur unique, Madame Olga Vinogradova, née le 26.12.1961 à Moscou, demeurant à 27, rue de Rodembourg, L-6165 Ernster.

LTV Luxembourg Télé- & Vidéo-Productions S.A.
Référence de publication: 2011155904/13.
(110181429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

AnyReporting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 66, rue du Dix Octobre.
R.C.S. Luxembourg B 164.645.

—
STATUTS

L'an deux mille onze,

Le sept novembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame, Ont comparu:

1.- "Rollinger Venture Capital S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-7243 Bérelange, 66, rue du Dix Octobre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 147.860, ici représentée par son administrateur-délégué, à savoir Monsieur Serge ROLLINGER, administrateur de sociétés, né le 13 mai 1981 à Luxembourg, demeurant à L-7421 Cruchten, 30, rue des Chapelles,

2.- Monsieur Nico ROLLINGER, administrateur de sociétés, né le 15 juillet 1953 à Luxembourg, demeurant à L-8126 Bridel, 2, rue Guillaume Stolz,

ici représenté par Monsieur Serge ROLLINGER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 3 novembre 2011,

3.- "NICINVEST S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-8126 Bridel, 2, rue Guillaume Stolz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 114.331,

ici représentée par Monsieur Serge ROLLINGER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 3 novembre 2011.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "AnyReporting S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Bérelange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit par décision de l'assemblée générale.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet le conseil économique, ainsi que la prestation de services informatiques.

La société peut faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,00), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives. Les actions de la société peuvent être créées, aux choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions (le «cédant») doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée «d'avis de cession» en indiquant le nombre des actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés ainsi que les prix de cession et les modalités de paiement.

Dans les deux mois de la réception de l'avis de cession, le conseil d'administration transmet la copie de l'avis de cession par lettre recommandée aux autres actionnaires.

Ces actionnaires auront alors un droit de préemption pour l'achat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun de ces actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne peuvent être fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les deux mois de la réception de l'avis de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de

préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant les stipulations du troisième paragraphe de cet article, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de quinze (15) jours commençant à courir à partir de la réception de l'information.

Les actionnaires étant admis à exercer leur droit de préemption, pourront acquérir les actions au prix indiqué dans l'avis de cession. Le prix de cession des actions préemptées est toutefois payable en trois années par tranches trimestrielles égales et pour la première fois trois mois après que la cession soit devenue définitive.

L'exercice du droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession.

En cas de non-exercice de l'intégralité du droit de préemption et en cas de cession envisagée des actions non préemptées à un non-actionnaire, le conseil doit approuver ou refuser le transfert. Si le conseil d'administration n'approuve ni refuse le transfert des actions dans un délai d'un mois, le transfert des actions est considéré comme approuvé. Si le conseil d'administration refuse le transfert des actions, le conseil d'administration doit, dans un délai de trois mois commençant à la date de son refus, trouver un acheteur pour les actions non préemptées ou doit faire racheter ces actions par la société en conformité avec les dispositions de la loi. Si le conseil d'administration ne trouve pas un acheteur ou si la société ne rachète pas ces actions dans ce délai, le transfert des actions est considéré comme approuvé.

La société peut racheter ses propres actions conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Titre II. Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses administrateurs en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 11. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Tous procès impliquant la société tant en demandant qu'en défendant, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son administrateur-délégué ou par un administrateur délégué à cet effet.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, associés ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; rééligibles et toujours révocables.

Titre III. Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de juin de chaque année, à dix heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 16. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 18. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent (5%) à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix pourcent (10%) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 21. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires:

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération:

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. "Rollinger Venture Capital S.A.", prénommée, deux cent quarante actions	240
libérées à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%), soit six mille euros (EUR 6.000,00) en capital,	
2. Monsieur Nico ROLLINGER, prénommé, trente-deux actions	32
libérées à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%), soit huit cents euros (EUR 800,00) en capital,	
3. "NICINVEST S.A.", prénommée, quarante-huit actions	48
libérées à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%), soit mille deux cents euros (EUR 1.200,00) en capital et cent mille euros (EUR 100.000,00) en prime d'émission,	
Total: trois cent vingt actions	320

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de huit mille euros (EUR 8.000,00) en capital, ainsi que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,00) en prime d'émission, soit au total cent huit mille euros (EUR 108.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Assemblée générale extraordinaire:

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Serge ROLLINGER, prénommé,

b) Monsieur Nico ROLLINGER, prénommé,

c) Monsieur Sven BRECKLER, administrateur de sociétés, né le 6 janvier 1984 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3654 Kayl, 8, rue Jean Laux.

3.- Est nommé commissaire:

Monsieur Jorge MENDES GUEDES, comptable, né le 7 février 1981 à Carrazeda de Ansaes (Portugal), demeurant professionnellement à L-7327 Steinsel, 35, rue J. F. Kennedy.

4.- Le siège social est fixé à L-7243 Bérelange, 66, rue du Dix Octobre.

5.- L'assemblée nomme Messieurs Serge ROLLINGER et Sven BRECKLER, prénommés, aux fonctions d'administrateurs-délégués de la société.

6.- Les mandats des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille dix-sept.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Rollinger, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 novembre 2011. Relation: LAC / 2011 / 49797. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156955/180.

(110182803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Logix IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 120.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155894/10.

(110181324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Logix IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route des Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155895/10.

(110181328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Logix V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155896/10.

(110181325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Logix VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 125.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155897/10.

(110181326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Lux G Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 117.533.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2011155905/14.

(110181754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Altor 2003 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 155.854.

In the year two thousand and eleven, on the third of November,

Before US Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Altor 2003 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Munsbach, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 155854 (the Company).

The Company has been incorporated by a notarial deed on 27th October 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 11 november 2010.

THERE APPEARED:

Altor 2003 GP Limited, a company duly incorporated and organised under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under the number 103464, having its registered address at 1115 Seaton Place, St Helier, JEY OQH Jersey, The Channel Islands (the "Shareholder"), hereby represented by Dalia Ziukaite, employee of Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A., with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2nd November 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholder holds all the Shares in the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting was as follows:

1. Acknowledgement and approval of the Buyback Agreement relating to 1.233.496 B Shares.

2. Decrease of the share capital of the Company in an amount of SEK 1,233,496.(one million two hundred thirty-three thousand and four hundred ninety-six Swedish Krona) pursuant to the redemption of 1,233,496 (one million two hundred thirtythree thousand four hundred ninety six) class B shares by the Company, in order to bring the share capital from its current amount of SEK 12,334,960 (twelve million three hundred thirty-four thousand and nine hundred sixty Swedish Krona) to an amount of SEK 11,101,464 (eleven million one hundred one thousand and four hundred sixty four Swedish Krona) by the cancellation of 1.233.496 Class B shares having a par value of SEK 1.- (one Swedish Krona) each;

3. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company

III. The Shareholder, acting through its proxy holder, has taken unanimously the following resolutions:

149892

First resolution

The Meeting gets knowledge and approves the Buyback Agreement relating to B Shares.

Second resolution

The Meeting resolves to reduce and hereby reduces the share capital of the Company in an amount of SEK 1,233,496.- (one million two hundred thirty three thousand and four hundred ninety-six Swedish Krona) pursuant to the redemption of 1,233,496 (one million two hundred thirty three thousand four hundred ninety six) class B shares by the Company, in order to bring the share capital from its current amount of SEK 12,334,960 (twelve million three hundred thirty-four thousand and nine hundred sixty Swedish Krona) to an amount of SEK 11,101,464 (eleven million one hundred one thousand and four hundred sixty-four Swedish Krona) by the cancellation of 1,233,496 (one million two hundred thirty-three thousand and four hundred ninety-six) Class B shares having a par value of SEK 1.- (one Swedish Krona) each, held by the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company pursuant to the above resolution which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Corporate capital.** The issued capital of the Company is set at eleven million one hundred and one thousand and four hundred sixty-four Swedish Krona (SEK 11,101,464) represented by one million two hundred thirty-three thousand and four hundred ninety-six (1,233,496) Class A Ordinary Shares (the "Class A Ordinary Shares"), one million two hundred thirty-three thousand and four hundred ninety-six (1,233,496) Class C Ordinary Shares (the "Class C Ordinary Shares"), one million two hundred thirty-three thousand and four hundred ninety-six (1,233,496) Class D Ordinary Shares (the "Class D Ordinary Shares"), one million two hundred thirty-three thousand and four hundred ninety-six (1,233,496) Class E Ordinary Shares (the "Class E Ordinary Shares"), one million two hundred thirtythree thousand and four hundred ninety-six (1,233,496) Class F Ordinary Shares (the "Class F Ordinary Shares"), one million two hundred thirty-three thousand .200 and four hundred ninety-six (1,233,496) Class G Ordinary Shares (the "Class G Ordinary Shares"), one million two hundred thirty-three thousand and four hundred ninety-six (1,233,496) Class H Ordinary Shares (the "Class H Ordinary Shares"), one million two hundred thirty-three thousand and four hundred ninety-six (1,233,496) Class I Ordinary Shares (the "Class I Ordinary Shares") and one million two hundred thirty-three thousand and four hundred ninety-six (1,233,496) Class J Ordinary Shares (the "Class J Ordinary Shares") (collectively referred to as the "Classes of Ordinary Shares" or the "Shares"), with a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1) each, all of which are fully paid up.”

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eleven hundred euro (1.100,- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the said proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trois novembre

Pardevant Maître Leonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de Altor 2003 S.à r.l. une société à responsabilité limitée, dont le siège social est à Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155854 (la Société).

La société a été constituée suivant acte devant Maître Gerard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 Septembre 2010.

A COMPARU

Altor 2003 GP Limited, une société constituée et régie par les lois du Jersey, ayant son siège social au 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 OQH, ("L'associé"), en tant que general partner et investment manager du Altor 2003 Fund (l'Associé), La Société est représentée par Mademoiselle Dalia Ziukaite, employée privée, demeurant professionnellement à Munsbach, aux termes d'une procuration donnée le 2 novembre 2011, qui restera annexée aux présentes.

L'Associé a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé détient toutes les Parts Sociales du capital social de la Société.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Accepter le «Buyback Agreement» en relation avec le rachat de 1,233,496 des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B.

2. Diminuer le capital social de la société d'un montant de SEK 1,233,496 (un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize couronnes suédoises) suite à un rachat de 1,233,496 (un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize) parts sociales Ordinaires de Catégorie B pour le diminuer du montant actuel de SEK 12,334,960 (douze millions trois cent trente-quatre mille neuf cent soixante couronnes suédoises) pour le porter à un montant de SEK 11,101,464 (onze millions cent et un mille, quatre cent soixante-quatre couronnes suédoises) par la suppression de 1,233,496 (un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize) parts sociales ordinaires de Catégorie B avec une valeur nominale d'une (1.-) couronne suédoise.

3. Modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la société.

III. L'Associé, agissant par l'intermédiaire de leur mandataire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter le «Buyback Agreement» en relation avec le rachat des parts sociales Ordinaires de Catégorie B.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de diminuer le capital social de la société d'un montant de SEK 1,233,496 (un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize couronnes suédoises) suite à un rachat de 1,233,496 (un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B pour le diminuer du montant actuel de SEK 12,334,960 (douze millions trois cent trente-quatre mille neuf cent soixante couronnes suédoises) pour le porter à un montant de SEK 11,101,464 (onze millions cent et un mille quatre cent soixante-quatre couronnes suédoises) par la suppression de 1,233,496 (un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B avec une valeur nominale d'une (1.-) couronne suédoise.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 suite à la résolution prise ci-dessus:

« **Art. 5. Capital émis.** Le capital émis de la Société est fixé à onze million, cent un mille, quatre cent soixante-quatre couronnes suédoises (11,101,464,-) représenté par un million, deux cent trente-trois mille, quatre cent quatre-vingt-seize (1,233,496) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize (1,233,496) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize (1,233,496) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize (1,233,496) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize (1,233,496) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize (1,233,496) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, un million, deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize (1,233,496) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize (1,233,496) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I et un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize (1,233,496) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J (dénommées ensemble les «Catégories de Parts Sociales Ordinaires» ou les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale d'un couronne suédoises (SEK 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ onze cents EURO (1.100,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: Ziukaite, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2011. Relation: LAC/2011/48887. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157373/140.

(110183607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Logix VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 129.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155898/10.

(110181327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Logix X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 129.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155899/10.

(110181314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Logix XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 129.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155900/10.

(110181315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Winnersoft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 164.616.

STATUTS

L'an deux mille onze, le dix novembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Bruno LALLEMAND, développeur informatique, né le 31 octobre 1973 à Ottignies (B) et demeurant à B-5310 DHUY, Rue François Bovesse, 14.

Lequel comparant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WINNERSOFT S.A.

Le siège social est établi à Huncherange.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la conception, le développement, la programmation et la commercialisation de logiciels informatiques dédiés et de matériel informatique et bureautique ainsi que toutes les opérations commerciales, industrielles

ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euro (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) par action.

Les actions peuvent être des actions nominatives ou des actions au porteur. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et révocables à tout moment. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société n'a qu'un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet de pouvoir identifier les participants. Ces moyens de communication doivent satisfaire aux caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion et sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par ces moyens de télécommunication est réputée avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront arrêtés par le Conseil d'administration. La délégation à un membre du Conseil d'administration entraîne l'obligation pour le conseil d'administration de faire rapport chaque année à l'assemblée générale ordinaire sur le salaire, les frais et autres avantages accordés au délégué. La société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration authentiques ou sous seing privé.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 6. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de Juin à 9.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant. Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que ce produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables. Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer des dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit aux dividendes.

Art. 11. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 12. Pour les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2012.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant pré qualifié déclare souscrire les actions comme suit:
Monsieur Bruno LALLEMAND, prénommé 310 actions

Toutes ces actions ont été libérées à concurrence d'un quart (25%) par un versement en espèces, si bien que la somme de sept mille sept cent cinquante euro (€ 7.750,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de € 1.800,-.

Assemblée générales extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1). Le nombre des commissaires est fixé à un (1).
- 2.- Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Bruno LALLEMAND, né le 31 octobre 1973 à Ottignies (B) et demeurant à B-5310 DHUY, Rue François Bovesse, 14

- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

PRESTA-SERVICES S.A.

28, Rue de Hobscheid

L -8422 STEINFORT

RCS Luxembourg B49961

- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

- 5.- L'adresse du siège social est fixée à L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. LALLEMAND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50047. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156152/133.

(110181997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Logix XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155901/10.

(110181316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Lux G Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.533.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2011155906/14.

(110181755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "AI Global Investments S.à r.l.", (hereinafter the "Company") société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 140.619, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 25 August 2008 (number 2055, page 98594). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 3 of October 2011, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair,
who appoints as secretary Mrs. Valérie-Anne BASTIAN, private employee, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred and eighty-seven thousand and five hundred Euro (EUR 1,187,500.-) so as to raise it from its present amount of twenty million seven hundred and eighty-two thousand five hundred Euro (EUR 20,782,500.-) up to twenty-one million nine hundred and seventy thousand Euro (EUR 21,970,000.-) by the issue of one hundred and eighteen million seven hundred and fifty thousand (118,750,000) X Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New X Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation. The total Contribution for the New X Shares will be entirely allocated to the share capital of the Company.
2. To amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital increase.
3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred and eightyseven thousand and five hundred Euro (EUR 1,187,500.-) so as to raise it from its present amount of twenty million seven hundred and eighty-two thousand five hundred Euro (EUR 20,782,500.-) up to twenty-one million nine hundred and seventy thousand Euro (EUR 21,970,000.-) by the issue of one hundred and eighteen million seven hundred and fifty thousand (118,750,000) X Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New X Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

The New X Shares have been subscribed in cash by "Advent Heart (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 14 October 2011, hereto annexed.

The other shareholders waive their preferential subscription rights.

The total contribution of one million one hundred and eightyseven thousand and five hundred Euro (EUR 1,187,500.-) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholders' meeting decides to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital decrease, which shall now be read as follows:

" **Art. 6.1.** The Company's share capital is set at twenty-one million nine hundred and seventy thousand Euro (EUR 21,970,000.-) divided into (i) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class A shares (the "A Shares"), (ii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class B shares (the "B Shares"), (iii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class C shares (the "C Shares"), (iv) one hundred and twenty million (120,000,000) class D shares (the "D Shares"), (v) one hundred and twenty million (120,000,000) class E shares (the "E Shares"), (vi) one hundred and twenty million (120,000,000) class F shares (the "F Shares"), (vii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class G shares (the "G Shares"), (viii) one hundred and twenty million (120,000,000) class H shares (the "H Shares"), (ix) one million five hundred thousand (1,500,000) class I shares (the "I Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class J shares (the "J Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class K shares (the "K Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class L shares (the "L Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class M shares (the "M Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) N Shares (the "N Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) P Shares (the "P Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) Q Shares (the "Q Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) R Shares (the "R Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) S Shares (the "S Shares"), four million (4,000,000) T Shares (the "T Shares"), three million and five hundred thousand (3,500,000) U Shares (the "U Shares"), three million and five hundred thousand (3,500,000) V Shares (the "V Shares"), four million and five hundred thousand (4,500,000) W Shares (the "W Shares") and one hundred and twenty million (120,000,000) class X shares (the "X Shares") having a par value of one cent (EUR 0.01) each. The A Shares, the B Shares, the C Shares, the D Shares, the E Shares, the F Shares, the G Shares, the H Shares, the I Shares, the J Shares, the K Shares, the L Shares, the M Shares, the N Shares, the P Shares, the Q Shares, the R Shares, the S Shares, the T Shares, the U Shares, the V Shares, the W Shares and the X Shares are together referred to as to the "Shares".

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «AI Global Investments S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 25 août 2008, numéro 2055, page 98594. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 3 octobre 2011, en cours de publication au Mémorial C.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Valérie-Anne BASTIAN, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. -Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 1.187.500,-), afin de le porter de son montant actuel de vingt millions sept cent quatre vingt deux mille cinq cents Euros (EUR 20.782.500,-) jusqu'à vingt et un millions neuf cent soixante-dix mille Euros (EUR 21.970.000,-) par l'émission de cent dix-huit millions sept cent cinquante mille (118.750.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie X ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie X») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société. L'apport total est entièrement alloué au capital social de la Société.

2. Modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus.

3. Divers.

II. - Que les associés représentés, la mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 1.187.500,-), afin de le porter de son montant actuel de vingt millions sept cent quatre-vingt-deux mille cinq cents Euros (EUR 20.782.500,-) jusqu'à vingt et un millions neuf cent soixante-dix mille Euros (EUR 21.970.000,-) par l'émission de cent dix-huit millions sept cent cinquante mille (118.750.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie X ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie X») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société. L'apport total est entièrement alloué au capital social de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie X sont souscrites par un apport en numéraire par «Advent Heart (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 14 octobre 2011, ci-annexée.

Les autres associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

L'apport total d'un million cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 1.187.500,-), est entièrement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt et un millions neuf cent soixante-dix mille Euros (EUR 21.970.000,-) divisé en (i) cent vingt cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) cent vingt cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) cent vingt cinq millions (125.000.00) de parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) cent vingt cinq millions (125.000.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), (x) cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») (xi) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie K (les «Parts Sociales de Catégorie K») et (xii) cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie L (les «Parts Sociales de Catégorie L»), cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie M (les «Parts Sociales de Catégorie M»), cent vingt millions (120.000.000) de parts Sociales de Catégorie N (les «Parts Sociales de Catégorie N»), cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie P (les «Parts Sociales de Catégorie P»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie Q (les «Parts Sociales de Catégorie Q»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de Catégorie R (les «Parts Sociales de Catégorie R»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie S (les «Parts Sociales de Catégorie S»), quatre millions (4.000.000) de parts sociales de Catégorie T (les «Parts Sociales de Catégorie T»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de Catégorie U (les «Parts Sociales de Catégorie U»), trois millions cinq cent mille (3.500.000) parts sociales de Catégorie V (les «Parts Sociales de Catégorie V»), quatre millions cinq cent mille (4.500.000) parts sociales de Catégorie W (les «Parts Sociales de Catégorie W») et cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de Catégorie X (les «Parts Sociales de Catégorie X») d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune. Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie K, les Parts Sociales de Catégorie L, les Parts Sociales de Catégorie M, les Parts Sociales de Catégorie N, les Parts Sociales de Catégorie P, les Parts Sociales de Catégorie Q, les Parts Sociales de Catégorie R, les Parts Sociales de Catégorie S, les Parts Sociales de Catégorie T, les Parts Sociales de Catégorie U, les Parts Sociales de Catégorie V, les Parts Sociales de Catégorie W et les Parts Sociales de Catégorie X sont collectivement désignées comme les «Parts Sociales».

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, V. A. BASTIAN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 octobre 2011. Relation: EAC/2011/14128. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011155561/188.

(110181528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Logix XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155902/10.

(110181317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Infigest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 41.589.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 15 novembre 2011:

- La démission de Me Lydie LORANO, de ses fonctions d'administrateur est acceptée.
 - Le nombre d'administrateurs est passé de quatre à trois
 - la société CODUCAL Sarl., établie et ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim a été élue commissaire aux comptes de la société en remplacement de la LUX-FIDUCIAIRE démissionnaire.
- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011157653/16.

(110183162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

C.M.T.I. S.A., Consulting Marketing Trading International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9944 Beiler, 13, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.917.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze.

Le neuf novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Stéphane NOËL, administrateur de sociétés, demeurant à B-4910 Theux, rue Hovémont 68 (Belgique), ici représenté par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme CONSULTING MARKETING TRADING INTERNATIONAL S.A., en abrégé C.M.T.I. S.A. (ci-après "la société"), ayant son siège social à L-9944 Beiler, Duarrefstrooss, R.C.S. Luxembourg numéro B 97917, a été constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch, en date du 10 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 502 du 14 juillet 2000, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire prénommé, en date du 12 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 799 du 22 septembre 2001;
- suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 30 août 2001, publié au Mémorial C numéro 194 du 5 février 2002;
- suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 2010, publié au Mémorial C numéro 1858 du 10 septembre 2010.

II.- Que le capital social de la société s'élève actuellement à soixante-dix mille euros (70.000,- EUR), représenté par mille sept cent cinquante (1.750) actions avec une valeur nominale de quarante euros (40,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que le comparant est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société.

IV.- Que l'activité de la société ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme CONSULTING MARKETING TRADING INTERNATIONAL S.A., en abrégé C.M.T.I. S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à B-4910 Theux, rue Hovémont 68 (Belgique), domicile de l'actionnaire unique de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 novembre 2011. Relation GRE/2011/4061. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158181/58.

(110183922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Loucos Investments S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 518.400,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155903/10.

(110181167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Lux-Sucre Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 80, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 66.360.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011155908/9.

(110181738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

M-L Transports S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 153.998.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 15 novembre 2011.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 novembre 2011, que Monsieur MATHIEU Léonard, né le 09/02/1961 à Eupen (Belgique) et domicilié à B-4711 Walhorn (Belgique), 18, Latenbau est nommé comme d'administrateur-délégué dans la société M-L TRANSPORTS S.A. Monsieur Mathieu Léonard terminera son mandat le 30/08/2017.

Pour extrait conforme
Wiltz, le 15 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155912/14.

(110181859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Macedonian Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.005.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011155913/12.

(110181368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Mardis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 80.304.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011155938/9.

(110181578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Masonite Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 88.921.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011155920/10.

(110181264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

MD SKIN Solutions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.095.

—
Extrait des principales délibérations portant publication de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue à Luxembourg ville en date du 4 novembre 2011.

Décisions:

Il est porté à la connaissance de tous et il est décidé à l'unanimité:

Première résolution

Transfert du siège social du 29 rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg au 29 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011155942/14.

(110181751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Mitteuropäische Investitionsgesellschaft S.A., en abrégé MIG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 102.297.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011155922/12.

(110181369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Mitteuropäische Investitionsgesellschaft S.A., en abrégé MIG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 102.297.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011155923/12.

(110181370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Wyeth Whitehall Sà r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 149.180.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159398/10.

(110184904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Strahlhorn Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 110.010.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159344/10.

(110185019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Sibad International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 46.798.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159331/10.

(110185151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.
